

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 10 mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le dix mars à dix-huit heure trente, le Conseil Municipal de BESSINES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Christophe GUINOT, Maire de BESSINES.

Conseillers en exercice : 15

Présents : 12

Votants : 14

Date de la convocation : 3 mars 2026

NOM	PRESENT	ABSENT	POUVOIR
Christophe GUINOT	X		
Roland LE DREO	X		
Virginie HEULIN	X		
Marcel BŒUF	X		
Grégory PREUSS		X	Arrivée à 18h33
Marjorie CHARLES-BERLIOZ		X	Marcel BŒUF
Alain LUSSEULT	X		
Jean-Claude LOISEAU	X		
Frédéric FROMENT		X	
Patricia BIZARD	X		
Hélène LOPES	X		
Marie-Isabelle CUNHA	X		
Virginie HUET		X	Virginie HEULIN
Bérenger BILLEROT	X		
Gérard RENAUDET	X		

ORDRE DU JOUR

Délibérations :

- 1- Vote du compte de gestion 2025
- 2- Vote du compte administratif 2025 et affectations des résultats
- 3- Vote du budget principal 2026
- 4- Modification des tarifications de location des salles

Informations :

- Compte rendu des décisions prises dans le cadre des délégations du Conseil Municipal au Maire
- Compte rendu du Maire
- Réponses aux questions diverses

★

★

★

M. le Maire demande au Conseil Municipal de valider le procès-verbal du dernier Conseil Municipal en date du 23 février 2026. Le Conseil Municipal approuve le dernier procès-verbal à l'unanimité.

Désignation du secrétaire de séance : Marcel BOEUF

Délibérations :

POINT 1 : Vote du compte de gestion 2025

Vu les comptes de gestion établis par la Trésorerie de Niort,

Le Conseil est invité à approuver le compte de gestion de la commune avec lequel notre compte administratif se trouve en concordance, et dont les résultats 2025 s'établissent ainsi qu'il suit :

- Dépenses de fonctionnement : 1 534 148.89 €
- Recettes de fonctionnement : 2 177 049.75 €
- Dépenses d'investissements : 406 267.04 €
- Recettes d'investissements : 1 246 994.18 €

Arrivée à 18h33 de M. PREUSS

NOM	POUR	CONTRE	ABSTENTION
Christophe GUINOT	X		
Roland LE DREO	X		
Virginie HEULIN	X		
Marcel BŒUF	X		
Marjorie CHARLES-BERLIOZ	X		
Grégory PREUSS	X		
Alain LUSSEULT	X		
Jean-Claude LOISEAU	X		
Patricia BIZARD	X		
Hélène LOPES	X		
Marie-Isabelle CUNHA	X		
Virginie HUET	X		
Bérenger BILLEROT	X		
Gérard RENAUDET	X		

➤ Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte le compte de gestion de la commune pour l'exercice 2025 joint à la délibération.

POINT 2 : Vote du compte administratif 2025 et affectations des résultats

Le Conseil, réuni sous la présidence de M. Marcel BOEUF, élu président de séance en application de l'article L.2121-14 du code général des collectivités territoriales, délibérant sur les résultats du compte administratif exercice 2025 pour le budget principal dressé par Monsieur Christophe GUINOT, maire qui s'est retiré au moment du vote :

Budget de fonctionnement 2025

- Recettes de fonctionnement : 2 177 049.75 €
- Dépenses de fonctionnement : 1 534 148.89 €
- Résultat de l'exercice + 642 900.86 €

Budget d'investissement 2025

- Recettes d'investissements : 1 246 994.18 €
- Dépenses d'investissements : 406 267.04 €
- Résultat de l'exercice + 840 727.14 €

Le résultat de clôture de l'exercice 2025 présente un excédent de fonctionnement de **642 900.86 €** et un excédent d'investissements de **840 727.14 €**

Le conseil est invité à approuver le compte administratif 2025 et à affecter les résultats.

NOM	POUR	CONTRE	ABSTENTION
Roland LE DREO	X		
Virginie HEULIN	X		
Marcel BŒUF	X		
Marjorie CHARLES-BERLIOZ	X		
Grégory PREUSS	X		
Alain LUSSEULT	X		
Jean-Claude LOISEAU	X		
Patricia BIZARD	X		
Hélène LOPES	X		
Marie-Isabelle CUNHA	X		
Virginie HUET	X		
Bérenger BILLEROT	X		
Gérard RENAUDET	X		

➡ Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- constate les identités de valeurs avec le compte de gestion ;
- adopte les résultats ;
- décide d'affecter les résultats de la manière suivante :
 - ◇ 840 727.14 € au 001 (recettes d'investissements)
 - ◇ 500 000.00 € au 1068 (recettes d'investissements)
 - ◇ 142 900.86 € au 002 (recettes de fonctionnement)

POINT 3 : Vote du budget principal 2026

La section de fonctionnement s'équilibre en recettes et en dépenses à **1 911 000.00 €**.

La section d'investissements s'équilibre en recettes et en dépenses à **1 586 300.00 €**.

Monsieur le Maire rappelle que le budget a fait l'objet d'une validation après discussion et amendement par la commission des finances le mercredi 4 février 2026 à laquelle tous les conseillers municipaux ont été invités.

Monsieur le Maire informe que la commune de Bessines est amenée à définir une politique de fongibilité des crédits pour les sections de fonctionnement et investissement. L'instruction en M57 donne la possibilité, sur autorisation du Conseil Municipal à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chaque relatifs aux dépenses de personnel. Cette fongibilité dite asymétrique permet d'ajuster la répartition des crédits sans modifier le montant global des sections.

L'assemblée délibérante est informée des virements de crédits opérés lors de sa plus proche séance, dans les mêmes conditions que la revue des décisions prises dans le cadre de l'article L.2122-22 du Code Général des collectivités territoriales.

Monsieur demande au Conseil Municipal de l'autoriser à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chaque section et à signer tout document s'y rapportant.

NOM	POUR	CONTRE	ABSTENTION
Christophe GUINOT	X		
Roland LE DREO	X		
Virginie HEULIN	X		
Marcel BŒUF	X		
Marjorie CHARLES-BERLIOZ	X		
Grégory PREUSS	X		
Alain LUSSEAUT	X		
Jean-Claude LOISEAU	X		
Patricia BIZARD	X		
Hélène LOPES	X		
Marie-Isabelle CUNHA	X		
Virginie HUET	X		
Bérenger BILLEROT	X		
Gérard RENAUDET	X		

➤ Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- adopte le budget principal 2026

- autorise Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections (fonctionnement et investissement), et à signer tout document s'y rapportant.

POINT 4 : Modification des tarifs de location des salles

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de permettre aux agents municipaux qui souhaiteraient louer les salles de bénéficier de la tarification prévue pour les personnes domiciliées à Bessines. De plus la municipalité a reçu une demande de l'équipe de Badminton de l'association Bessines Animation qui souhaite organiser le tournoi de la Coupe de l'Amitié des Deux-Sèvres au Gros Buisson le 7 juin 2026. Monsieur le Maire propose de leur mettre à disposition à titre exceptionnel le Gros Buisson pour un montant de 300.00€.

Tarif location des salles				
SALLE DE LA GRANGE 300 m² (office inclus) forfait week- end	Régime Général			
	Personne physique ou morale domiciliée à Bessines ou agent employé par la municipalité			300 €
	Personne physique ou morale non domiciliée à Bessines			1 000 €
	Cautions : - Générale - Ménage			1 000 € 200 €
	Scène (de 12 à 24 panneaux)			200 €
	Régime Particulier (sans caution)			
<i>Etat des lieux d'entrée : le vendredi à 18h</i> <i>Etat des lieux de sortie : le lundi à 8 h</i>	Association bessinoise organisant ou participant à l'animation de la vie communale Gratuité par année civile : - 1 pour AG ou activité gratuite - 1 pour activité payante	Assemblée Générale, conférence ou activités gratuites		80 €
		Activités payantes (loto, spectacle, repas...)		150 €
	Scène (de 12 à 24 panneaux)			200 €
SALLE DE NOISY			ETE	HIVER
	Forfait Journée De 8h à 20h	Commune et agent communal	100€	150€
		hors Commune	200€	250€
	Cautions : - Général - Ménage	350 € 100 €		

NOM	POUR	CONTRE	ABSTENTION
Christophe GUINOT	X		
Roland LE DREO	X		
Virginie HEULIN	X		
Marcel BŒUF	X		
Marjorie CHARLES-BERLIOZ	X		
Grégory PREUSS	X		
Alain LUSSEULT	X		
Jean-Claude LOISEAU	X		
Patricia BIZARD	X		
Hélène LOPES	X		
Marie-Isabelle CUNHA	X		
Virginie HUET	X		
Bérenger BILLEROT	X		
Gérard RENAUDET	X		

➤ Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Valide les tarifs mentionnés ci-dessus qui seront applicables à compter du 1^{er} avril 2026.
- Donne tout pouvoir à M. le Maire pour émettre les ordres de recettes correspondantes
- Autorise la mise à disposition du Gros Buisson à l'équipe du badminton de l'association Bessines Animation pour le tournoi de la CACDS du 7 juin 2026 pour un montant de 300.00€.

FIN DES DELIBERATIONS

★ ★ ★

- Compte rendu des décisions prises dans le cadre des délégations du Conseil Municipal au Maire

➤ Dépenses d'investissement en 2026 :

Date :	Société :	Objet :	Montant T.T.C.
26/02/2026	LDLC	2 PC école + Equipements informatiques	2 794.19€
10/03/2026	WESCO	Transat adulte	139.54€

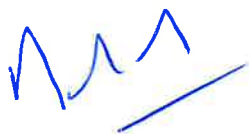
➤ **Déclaration d'intention d'aliéner :**

Date de la décision	Objet	Adresses	Décision
26/02/2026	(04) Maison 318 m ² AC 202 – 2 969 m ² AC 10 – 647 m ²	46B rue de Chanteloup	Ne préempte pas
27/02/2026	(05) Maison 84,21 m ² AI 336 – 498 M ²	78 rue de Plaisance	Ne préempte pas

🔓 **L'ordre du jour étant épuisé, le maire clos la séance.**

La séance est levée à 18H45.

Le secrétaire de séance,
Marcel BOEUF



Le Maire,
Christophe GUINOT

